



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOZÈRE

## **Motion relative à la protection des surfaces agricoles face à la prolifération des petits rongeurs**

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 15 novembre 2013 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

### **Considérant**

- Que les petits rongeurs se développent de manière importante dans le nord Lozère,
- Que le campagnol terrestre est très prolifique avec 4 portées par an d'une moyenne de 4 petits par portée,
- Qu'ils engendrent des dégâts importants sur les parcelles concernées (céréales, prairies temporaire, prairies permanentes) et des pertes de rendement significatives pouvant aller jusqu'à 100%,
- Que l'emploi de la bromadiolone pour lutter contre le campagnol terrestre n'est possible que dans le cadre d'une lutte collective confiée aux Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) et leurs Fédérations Départementales (FDGDON),
- Que le canton du Malzieu est dans une démarche de lutte collective,

### **Demande**

- Que l'arrêté préfectoral départemental soit pris dans les meilleurs délais pour qu'ensuite chaque commune concernée puisse prendre les arrêtés communaux,
- Que les actions de lutte collective soient mises en place sur les secteurs identifiés en nord Lozère et qu'elles puissent être élargies aux autres secteurs du département concernés,
- Que les surfaces endommagées puissent être retournées afin de remettre en état les parcelles sans conséquences sur les contrats surfaciques et en dérogation de la conditionnalité.

Délibéré à Mende, le 15 novembre 2013

